

Maladies et animaux : des objets gouvernables ? Surveiller, connaître, gouverner

À propos de la *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 9, n° 2, 2015

Mathilde Gallay-Keller

Mots clés : biosécurité, gouvernance, relations hommes-animaux, surveillance, virus

Compte rendu de « Ce que fait la biosécurité à la surveillance des animaux », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 9, n° 2, 2015, coordonné par Nicolas Fortané et Frédéric Keck.

Hommes et animaux, ontologiquement malades ?

1. La fréquence des crises sanitaires ayant pour origine les maladies transmissibles de l'animal à l'homme (zoonoses) a abouti ces dernières décennies à la mise en place de nouvelles formes de contrôle des populations animales¹. Deux exemples topiques sont la mise en place d'une traçabilité des produits d'origine animale suite à la « maladie de la vache folle », et la désignation de populations sentinelles d'oiseaux capables de donner l'alerte en cas d'émergence de nouveaux pathogènes suite à la « grippe aviaire ».
2. À l'heure de cette menace de maladies en provenance des animaux, le numéro de la *Revue d'anthropologie des connaissances*, dirigé par Nicolas Fortané et Frédéric Keck, propose de questionner la spécificité des dispositifs de surveillance des populations animales, en mobilisant le concept de *biosécurité*. Cette dernière « désigne une nouvelle rationalité du risque dans la gestion du vivant » (p. 125) et est entendue comme une forme de biopolitique, dans le sens où elle combine des logiques politiques et scientifiques. Si de nombreux travaux en sciences sociales, relatifs à la santé publique, ont mobilisé le concept de biosécurité pour décrire la transformation des modes de gestion des maladies infectieuses émergentes (Lakoff et Collier 2008), son utilisation dans le domaine de la gestion animale relève en revanche d'une démarche novatrice.
3. Ce faisant, les auteurs reviennent également sur les relations entre sociétés et animaux, montrant comment, à travers leur surveillance, les animaux prennent place dans la société sur un plan directement politique. Aborder la question de la place de l'animal dans la société via la biosécurité, c'est en effet affirmer que cette question n'est pas exclusivement éthique. Les auteurs du numéro laissent ainsi de côté le courant des animalistes, qu'ils soient partisans de la réécriture de l'histoire du point de vue animal (Baratay 2012 ; Kohler 2012), de l'ethnographie multi-espèce (Smart 2014), ou plus généralement de l'éthique animale, notion développée notamment par Peter Singer (1975). Ce dernier entend fonder une reconsidération des animaux dans la société en insistant sur leurs capacités sensibles et cognitives, et par là sur l'idée d'une « nature commune » entre eux et nous. Plutôt que de comparer les capacités humaines et celles animales dans les états normaux, les auteurs du numéro suggèrent pour leur part, à travers l'analyse des pratiques biosécuritaires, que ce qui rapproche hommes et animaux dans la société — au niveau ontologique comme pratique — ce n'est pas tant l'état de santé présumé normal, mais plutôt ces maladies qui franchissent la barrière des espèces et nous concernent, tous. Ainsi, bien que cette idée n'apparaisse qu'en filigrane dans l'introduction de la revue, la déduction logique du travail des auteurs est de considérer qu'il est sans doute plus pertinent de comparer nos pathologies avec celles des animaux que de forger des idéaux types ou des distinctions ontologiques

¹Je remercie Vincent Leblan et Mélanie Roustan de m'avoir encouragée à écrire ce texte. Je remercie également les relecteurs pour leurs remarques sur le texte, en particulier Baptiste Moutaud.

entre eux et nous à partir de l'état de santé. Si l'homme ressemble à l'animal, c'est dans le fait qu'il puisse être opprimé, dominé, souffrant, malade. C'est précisément cette idée d'une communauté de maux – déjà évoquée par Charles Darwin en 1871 dans son ouvrage *La filiation de l'homme et la sélection liée au sexe* (Darwin 2000)² et que l'on retrouve dans l'œuvre de Georges Canguilhem (1966) – qui place l'animal sur un plan directement politique, à travers les pratiques de surveillance des populations animales comme humaines.

4. Suite à l'introduction, les six articles du numéro étudient les dispositifs de surveillance de divers animaux en six points du globe. L'entreprise est en premier lieu descriptive : comment s'organisent concrètement les pratiques de surveillance ? Quels en sont les acteurs et les ressorts symboliques ? Chacun des articles met l'accent sur le passage, au cours des XXe et XXIe siècles, d'un modèle de gestion des maladies basé sur la privation (isolation par mise en quarantaine et abattage des animaux malades) à un modèle où surveiller consiste principalement à organiser une vigilance au long cours. Au fil des textes, se déploie cependant un étrange bestiaire comprenant pêle-mêle animaux, virus et bactéries. Si l'objet de la recherche est bien la surveillance et ses formes successives, un flou subsiste : que surveille-t-on exactement, et dans quel but ? C'est, en second lieu, ce qu'illustrent les six articles : ces dispositifs ne servent pas exclusivement à surveiller différentes formes de vies animales ou transitant par l'animal. La surveillance épidémiologique des animaux peut ainsi aller de pair avec des pratiques agricoles à visées commerciales, avec des activités de recherche, être utilisée à des fins de conservation de la nature, ou encore pour la domination de groupes humains. En dernier lieu, les auteurs développent une intention plus théorique, qui est de montrer que les pratiques de surveillance, imbriquées dans un réseau de compétences et de perceptions, favorisent la connaissance des maladies zoonotiques, mais peuvent aussi développer « de nouvelles zones d'ignorance » (p. 133). N. Fortané, en particulier, met à jour les enjeux heuristiques relatifs à la surveillance des zoonoses, dans le dernier article du recueil intitulé « La surveillance comme dispositif-frontière. La triple ontologie des bactéries résistantes d'origine animale ». À la question canonique « comment se lient connaissances, gouvernance, et ignorance ? », il répond à travers l'étude rigoureuse d'un dispositif de surveillance des bactéries d'origine animale résistantes aux antibiotiques, à Lyon.
5. Deux lectures de la revue seront successivement proposées. La première, à l'aune de la philosophie de Michel Foucault et de celle de Georges Canguilhem, examine à la fois la méthodologie déployée par les auteurs et le caractère inexploité de sa portée théorique. La seconde montre comment les pratiques de surveillance interrogent aujourd'hui les frontières et valeurs entre humains et animaux, tout en réactualisant un axe ancien de l'anthropologie.
6. **Prolonger les analyses de Foucault par une anthropologie de terrain**
7. En choisissant d'aborder la surveillance des animaux via le concept de biosécurité,

²Je remercie Denis Forest de m'avoir suggéré cette référence.

les auteurs font explicitement référence au travail théorique et historique de Michel Foucault qu'ils proposent de prolonger par des études de terrain, mais aussi d'étendre à l'animal. Cette démarche, féconde, pose cependant deux problèmes. Cet auteur montre que l'avènement du « biopouvoir » consiste en un moment *dans l'histoire de l'Occident* (la fin du XVIII^e siècle) où le politique met *la vie humaine* au centre du pouvoir, et s'intéresse à elle comme objet à administrer (Foucault 1997).

8. Un premier problème est de savoir si ses analyses de Foucault peuvent avoir une validité concernant des terrains non occidentaux. Ce qui revient à interroger la portée des concepts en « bio » (biopouvoir, biopolitique, biosécurité) : sont-ils rivaux ou non à « l'ontologie naturaliste » décrite par Philippe Descola (2005), et qui caractérise la société occidentale, où peuvent-ils faire sens dans d'autres ontologies ? Les auteurs de la revue montrent que si l'analyse des dispositifs de surveillance à l'aulne du concept de biosécurité fait aujourd'hui sens en Mongolie ou en Mauritanie, c'est parce que la prise en charge des maladies zoonotiques se fait de manière globalisée, dans un cadre politique et scientifique dicté par l'Occident. Comme l'atteste l'analyse de F. Vagneron dans sa contribution avec le cas du virus H1N1 (« Surveiller et s'unir ? Le rôle de l'O.M.S. dans les premières mobilisations internationales autour d'un réservoir animal de la grippe »), les formes de pouvoirs politiques des États ont tendance à se standardiser sur le modèle libéral, la biologie elle-même se fait à l'échelle planétaire, et les organismes internationaux pour la santé animale et humaine achèvent cette standardisation. Dans son article « Des éleveurs sentinelles. Les politiques contemporaines de surveillance des maladies animales en Mongolie », S. Ruhlmann montre pour sa part que la gestion des maladies qui affectent les troupeaux passe par des pratiques populaires en lien avec les représentations de l'animal et des pathogènes qu'ont les éleveurs mongols, et qui relèvent d'un mélange de conceptions chamaniques et bouddhistes. Pourtant, ces pratiques populaires se cumulent plus qu'elles ne s'opposent aux pratiques curatives de la médecine vétérinaire occidentale. Ainsi, à leurs propres référents culturels, les éleveurs superposent les référents naturalistes importés d'Occident.
9. Quant à l'extension des théories foucauldienne à l'animal, celle-ci fait sens via un concept décisif de l'analyse de Foucault des rapports entre vie et pouvoir : celui de « population » (Foucault 2004). Dans le modèle contractualiste, défini par Grotius ou Hobbes, l'acte de gouverner s'applique avant tout à des sujets de droit – excluant par-là l'animal de cette gouvernance. En revanche, dans l'analyse proposée par Foucault, gouverner consiste à administrer des populations dont la santé est devenue une préoccupation. Surveiller l'homme ou l'animal procède alors de cette même logique d'administrer le vivant, quel qu'il soit. Passer de l'échelle du sujet de droit à celle des populations rend effectif un gouvernement des animaux. L'article de M. Figuié, A. Binot et A. Caron (« Sauvage et domestique, homme et animal. Politiques coloniales et post-coloniales de surveillance au Zimbabwe ») montre d'ailleurs que la gestion des populations animales peut être conjointement un outil de gestion et de moralisation des populations humaines, prolongeant une forme d'impérialisme postcolonial. « La surveillance épidémiologique des animaux reste toujours un moyen de domestiquer leurs propriétaires, en

conformant leurs comportements aux normes biosécuritaires en vigueur » (p. 131) : la surveillance, au-delà d'un outil de contrôle sanitaire, est bien un outil politique pour organiser les rapports sociaux.

10. Les auteurs ne s'en tiennent toutefois pas à caractériser le modèle biosécuritaire actuel par la mondialisation des dispositifs de surveillance et par la considération conjointe des populations humaines et animales. Ils situent ce modèle par rapport à l'ancien, puis débusquent, au fil des articles, trois autres traits de ce nouveau « style » de gestion des risques : il tient au déploiement de modalités de contrôle au cœur même du vivant, au déplacement de la surveillance du domaine public au domaine privé, et enfin au fait de se préparer en permanence à une « menace » ou catastrophe probable. Dans les pas de Foucault, l'ensemble des articles montre comment les choix politiques vis-à-vis des animaux porteurs de virus transmissibles à l'homme se sont d'abord caractérisés par des logiques de mises à distance et d'éradication pour être progressivement remplacés par une logique de mise en réseau et de surveillance liée à l'exigence économique de libre circulation des personnes et des biens. L'article de M. Figuié, A. Binot et A. Caron montre ainsi que la surveillance des zoonoses au Zimbabwe s'est d'abord illustrée par une politique coloniale de zonage, qui passait par une séquestration géographique de la faune locale au profit de vastes territoires laissés « vierges » pour les animaux importés par les colons. Puis, avec la décolonisation, l'exigence d'avoir accès à l'économie de marché a poussé à contrôler les flux d'animaux et de produits animaux plutôt qu'à restreindre le mouvement de l'animal. Dans son article « Transformer pour contrôler. Humains et moustiques à La Réunion, à l'ère de la biosécurité », S. Dupé montre elle aussi que, sur l'île de La Réunion, la lutte contre les moustiques porteurs de virus s'est dans un premier temps organisée autour de l'éradication via des insecticides, avant de s'orienter vers deux stratégies biosécuritaires : la technique de l'insecte stérile et l'éducation-surveillance des populations humaines.
11. La technique de l'insecte stérile procède de la logique de déployer des modalités de contrôle au cœur du vivant, les moustiques stériles étant obtenus en laboratoire par manipulation génétique pour être « relâchés » ensuite sur l'île, faisant concurrence à la population de moustiques « sauvages » et malades. Le moustique « domestiqué » de laboratoire est alors une arme biologique qui remplace l'insecticide, et les chercheurs, transformant les moustiques en auxiliaires de lutte ou en « outils vivants » (Ferret 2016), acquièrent un pouvoir sur la vie qui va au-delà de l'acquisition de connaissances. Quant à la technique de l'éducation-surveillance des populations, elle montre comment la surveillance, hier affaire de l'État-providence responsable de protéger les citoyens, se déplace dans un système néolibéral vers des acteurs privés plus ou moins consentants. À La Réunion, le simple habitant se voit ainsi visité par les agents de la démoustication. Sans insecticides désormais, avec leur seule parole comme outil « éducatif », lesdits agents incitent tout un chacun à s'autocontraindre à lutter contre les moustiques dans l'espace privé de son jardin. Cette éducation-surveillance n'est d'ailleurs pas sans rappeler la « gouvernance par la parole » analysée par D. Memmi concernant la santé humaine aujourd'hui (Memmi 2003).
12. C'est surtout l'article d'A. Doré et de M. Barbier, « Maintenir la vigilance. Les

objets-frontière transitionnels dans la pérennisation des dispositifs de surveillance des "soldats de Dieu" », qui met à jour la dernière caractéristique de ce nouveau modèle biosécuritaire, à travers l'analyse de la surveillance du criquet pèlerin en Mauritanie. Acridien inoffensif en phase solitaire, il devient dévastateur pour les cultures en mode grégaire. Face aux mutations de cet insecte s'organise une surveillance qui peut se résumer à la maxime *se méfier de l'eau qui dort*. Les agents du Centre de lutte anti-acridienne de Mauritanie (CLAA) impliqués dans cette surveillance, se préparent en permanence à une « menace » ou catastrophe probable, mettant en place une « attente vigilante » (p. 190), dont on ne distingue plus si elle est en priorité militaire, sanitaire ou scientifique, et qui s'organise autour de la question : où est le criquet pèlerin quand il ne tombe pas par nuées sur un champ cultivé ? Celle-ci fait écho aux préoccupations des virologues (biologistes spécialistes des virus), décrites par F. Vagneron dans son article sur les mobilisations internationales autour de l'hypothèse d'un « réservoir animal de la grippe » (p. 138) : que fait le virus de la grippe entre chacune des pandémies ? L'auteur montre que l'éradication des virus, entrevue comme possible il y a quelques décennies dans le paradigme bactériologique, est une illusion dépassée à laquelle on oppose aujourd'hui une logique de vigilance virologique in situ et un modèle de surveillance qui s'adosse à une conception écologique des maladies.

Vers une ethnographie comparative à l'échelle mondiale ?

13. Il y a deux manières aujourd'hui de repenser nos relations aux animaux en se plaçant sur un plan politique. La première, par le haut, revisite les distinctions ontologiques et juridiques entre hommes et animaux produites par la philosophie politique et le droit. Ce type de démarche s'est récemment illustré à travers *Zoopolis*, ouvrage théorique de grande ampleur dans lequel S. Donaldson et W. Kymlicka (2011) proposent de faire entrer les animaux dans le contrat social via une modification du droit, constituant une sphère démocratique interspécifique. La seconde, « par le bas », postule que l'expérience animale ne se résout pas dans les catégories de la philosophie politique classique. Saisir *ce que fait* la biosécurité pour la définir, c'est précisément s'inscrire dans ce type de démarche qui analyse les enjeux, les savoirs et les techniques propres de la surveillance des animaux à même les pratiques et à travers une multiplicité d'acteurs. Les réseaux de surveillance épidémiologiques en santé animale reposent d'ailleurs historiquement sur les éleveurs, attentifs à leurs troupeaux, et les vétérinaires, agents du diagnostic. « Ce sont eux qui réalisent les infimes gestes dont l'agrégation et l'enchevêtrement permettent de produire les données de la surveillance » (p. 132). Par cette attention aux pratiques et aux acteurs, et comme le montre aussi l'utilisation au fil des textes du vocabulaire désormais paradigmatique « humains », « non-humains », le numéro s'inscrit dans le cadre de l'anthropologie contemporaine, initiée par Bruno Latour et Philippe Descola, adossée à une ethnographie qui tend à se libérer des frontières traditionnelles entre humains, animaux et machines (Latour 1993). La méthode, que l'on peut qualifier de multi-sites, consiste également à passer outre les frontières géographiques ou culturelles (qui marquent conventionnellement les limites du terrain ethnographique) et à élargir la liste des terrains dignes d'attention : lieux de décision politiques certes, mais aussi laboratoires scientifiques et espaces

privés — ici, les exploitations agricoles et les habitations. De la même manière que P. Descola entend dans *Par-delà nature et culture* (2005) faire une classification des différents modes de relations entre nature et culture, le projet de F. Keck et N. Fortané est de dessiner une classification des formes de la surveillance des animaux dans une histoire courte et à l'échelle planétaire. Cette version « globalisée » marque un tournant méthodologique en anthropologie, qui requiert un travail en équipe autour d'un programme de recherche, chacun collectant des données à partir de l'analyse d'un même problème de par le monde là où, hier, l'ethnologue ramenait les objets qui peuplent aujourd'hui encore les « galeries des continents »³ des musées d'ethnographie. Le résultat est que les différents articles du numéro s'articulent comme un ensemble thématique cohérent, formant un puzzle dont les pièces sont différents « fléaux » en provenance de l'animal, étudiés principalement via un terrain.

L'ethnographie comme mise à l'épreuve d'un concept : originalité et limites

14. La méthodologie complète des auteurs — prendre comme point de départ le concept philosophique de biosécurité pour le revisiter via la moisson de données d'une ethnographie « mondialisée » — porte partiellement ses fruits. En effet, si la mise à l'épreuve du concept apporte une unité thématique forte et de fines analyses de terrain, on peut en revanche regretter l'absence de retour réflexif sur le concept, qui ne permet pas de tirer de conclusions théoriques. Malgré la paternité de Foucault, évoquée en début de texte par la quasi-totalité des auteurs de la revue, l'héritage du couple Foucault-Canguilhem est in fine tenu à l'écart, les notions de pouvoir et de norme étant paradoxalement peu exploitées. Le lecteur se retrouve face à une pièce de théâtre dans laquelle le dernier acte, celui où se dénouent les intrigues, serait manquant. Sans doute, la forme de la revue y est-elle pour beaucoup, simplement parce que les auteurs de l'introduction ne disposent pas d'un espace conclusif⁴.
15. Canguilhem et Foucault ont tous deux questionné l'origine et le rôle des normes dans la nature et dans la société. Les normes, qui interviennent et se configurent à même les pratiques, se distinguent des lois, qui impliquent une contrainte extérieure. Dans son ouvrage de 2009, Pierre Macherey revient sur l'origine de la force des normes : alors que pour Canguilhem elles tirent leurs forces de la vie, pour Foucault, c'est l'Histoire qui leur confère leur puissance. Ils ont, chacun à leur manière, tenté de répondre à cette question clef : « Comment la vie et l'histoire en sont-elles venues à conjoindre en pratique leurs actions respectives ? » (Macherey 2009). Les normes biosécuritaires sont-elles immanentes ou transcendantes ? Ce sont précisément ces questions théoriques auxquelles les auteurs du numéro auraient pu s'atteler, à la lumière de la richesse de leurs analyses de terrain. Car ce que montrent ces analyses, c'est que dans le modèle biosécuritaire

³Cette dénomination fait référence à la galerie du Muséum de Rouen.

⁴Dans « Un monde grippé » (Keck 2010), le format livre permettait à F. Keck d'arriver pas à pas à des principes théoriques via les différents terrains exploités, plusieurs des pistes prenant sens et épaisseur dans le dernier chapitre.

contemporain les normes nouvelles ne sauraient être imputées à la seule volonté politique de gérer les crises sanitaires. Elles émergent aussi directement des pratiques. Le terme de biosécurité recouvre donc un ensemble de pratiques sur et dans le vivant (bio-pratiques), au moins autant qu'un ensemble de directives politiques.

Vers une anthropologie politique réactivant l'étude des relations hommes-animaux

16. Du projet de décrire *ce que fait la biosécurité à la surveillance des animaux*, ce numéro thématique met in fine à jour, de l'immanence des pratiques à l'administration des bêtes, les nouvelles normes biosécuritaires. Mais son principal intérêt est de mettre également l'accent sur les questionnements et flottements qu'apportent ces nouvelles formes de surveillance dans les relations entre hommes et animaux. Dans les pas de Claude Lévi-Strauss avec sa *leçon de sagesse des vaches folles* (Lévi-Strauss 2001), et dans ceux de F. Keck avec *Un monde grippé* (Keck 2010), le dossier s'insère par-là dans un tournant animaliste en anthropologie, qui propose de remettre à l'ordre du jour l'une des « *questions anthropologiques fondamentales* » (Charbonnier 2011) : quels sont les liens entre animaux et groupes humains ? Quelle place accorde-t-on à l'animal dans la société ? En revisitant ces canons de l'anthropologie française à travers la biosécurité, le numéro s'attèle à forger une anthropologie de la nature qui s'intéresse aussi à l'analyse du fait politique.
17. De texte en texte, il apparaît que ce sont à la fois les habitudes particulières que nous avons en commun avec les animaux et les représentations que l'homme a de l'animal qui sont bouleversées par les nouvelles pratiques de gestion des zoonoses. Ce qui se joue est donc une mise à l'épreuve de différentes frontières et valeurs établies entre humains et animaux au fil du temps. En Occident, le monde est, depuis les philosophes du contrat, séparé entre le politique, affaire des hommes, et le naturel, réservé aux bêtes. Mais en révélant « poreuses » les barrières biologiques et en montrant que les maux sont entre hommes et animaux ce qu'il y a de mieux partagé, les maladies zoonotiques nous rappellent notre appartenance au monde naturel : elles nous tirent vers l'animalité. Quant à l'animal, elles semblent, dans un mouvement inverse, l'associer toujours plus à l'humain, à travers des dispositifs de surveillance qui considèrent indistinctement populations humaines et populations animales comme un vivant à administrer. L'animal, qui avait ontologiquement puis juridiquement été écarté de la société dans les théories contractualistes de la philosophie des lumières (au sens où l'homme et l'animal ont été tenus pour avoir des natures différentes), se voit donc réintégré dans la société par ce qu'il a de commun avec nous, sans plus de distinction : le fait d'être vivant, au sein d'une population, et potentiellement malade.
18. Si les textes de la revue ne théorisent pas la « révolution » que représente l'intégration d'animaux au plan politique, ils insistent en revanche sur le fait que la nouvelle génération de surveillance brouille les grandes catégories d'animaux que les hommes avaient dessinées à l'intérieur même du règne animal. Plus que les distinctions entre hommes et animaux, c'est donc la pertinence des distinctions que

nous faisons entre les animaux eux-mêmes qui est interrogée. Il ne faut pas entendre ici par catégories les entreprises classificatoires des sciences naturelles, mais plutôt celles de l'anthropologie et de la philosophie. À plus d'un siècle et demi d'intervalle, la classification proposée par Auguste Comte (1969) — et analysée par Claude Lévi-Strauss comme « prophétique » (Lévi-Strauss 2001) — et plus récemment celle formulée par S. Donaldson W. et Kymlicka (2011) distinguent les animaux domestiques, traditionnellement considérés comme « amis » ou « auxiliaires » de l'homme, de toute autre catégorie. Comte formule cette distinction dans une perspective utilitariste, divisant les animaux domestiques en deux sous-catégories : ceux dont nous nous nourrissons (les « laboratoires de notre alimentation ») et ceux qui sont hautement utiles aux hommes pour accomplir à leur place diverses tâches (les « auxiliaires de nos travaux »). À l'instar d'autres courants animalistes qui ont récemment insisté sur les animaux « pastoraux », Kymlicka et Donaldson se placent, eux, dans une perspective juridique et éthique, elle aussi en partie basée sur une reconnaissance de l'utilité des animaux domestiques pour l'homme. L'idée générale des animalistes est que ces animaux doivent être reconsidérés dans la société, parce que nous leur devons beaucoup. Les animaux sauvages ont pour leur part connu un renversement radical des valeurs qui leur sont assignées. Envisagés par Comte comme des nuisibles à détruire, perçus comme dangereux dans le monde colonial, ils sont aujourd'hui prioritairement considérés comme à protéger dans un monde qui a pris conscience de la fragilité de la nature et où le concept de biodiversité fait consensus. Kymlicka et Donaldson proposent pour leur part de leur attribuer une forme de souveraineté sur les territoires qu'ils occupent.

19. Les dispositifs biosécuritaires mis en place pour gérer les crises sanitaires liées aux zoonoses tendent à perturber fortement ces systèmes de valeurs. Ce qui est mis à mal, ce sont avant tout les relations construites avec les animaux pastoraux, soit ces « mœurs » que nous avons avec les animaux d'élevage. Ces « amis » ou « auxiliaires » d'hier sont désormais de potentiels « réservoirs de virus » transmissibles à l'homme. Et puisqu'oiseaux sauvages et poulets de batterie peuvent indistinctement être porteurs du virus H1N1, on voit combien la distinction entre animaux sauvages et animaux domestiques ne tient plus : ils sont indifféremment porteurs de danger. Pire, l'indistinction se loge à l'intérieur d'une même espèce. Si, comme le note S. Dupé, le moustique vecteur de virus transmissible à l'homme est théoriquement tenu comme en dehors de la société et désigné par elle comme un nuisible à éradiquer (comme le proposait déjà Comte), qu'en est-il du moustique stérile ? Cet être de laboratoire, destiné à être relâché dans la nature tel le chien de chasse, n'est-il pas promu dans la catégorie des animaux utiles à l'homme, voire des animaux « domestiques » ? Alors qu'une partie des moustiques deviennent des auxiliaires de lutte au côté des agents humains de la démoustication, l'autre partie représente de dangereux « bio-agresseurs ».
20. Dans les nouvelles pratiques de surveillance des zoonoses, sauvages ou domestiques, nuisibles ou utiles, les catégories forgées pour assigner à chacun une place dans la société ou en dehors d'elle deviennent problématiques, comme autant de points de repère qui ne tiennent plus ; et le numéro, qui n'a pas de prétention

prospective, ne propose pas de redéfinition de ces frontières.

21. En revanche, sans la soulever explicitement, les articles répondent à une interrogation morale connexe. Quelle est la responsabilité humaine dans l'expansion des maladies zoonotiques et dans le brouillage des catégories animales ? Les auteurs avancent que ce n'est pas uniquement parce qu'ils répondent aux crises sanitaires par de nouveaux modes de surveillance que les hommes mettent à mal les catégories animales traditionnelles, mais aussi parce qu'ils ont induit l'émergence même des crises. Les frontières physiques entre les États ne sont-elles pas devenues poreuses avec le libre-échange, permettant la circulation des humains et des non-humains, mais aussi la propagation des virus à une échelle nouvelle ? N'avons-nous pas également franchi des frontières culturelles taboues en transformant des herbivores non seulement en carnivores, mais aussi en cannibales, comme le montre Lévi-Strauss avec le cas de la « maladie de la vache folle » ? Pour lui, la propagation des maladies zoonotiques ne saurait être envisagée uniquement sur un plan biologique, elle doit aussi « prendre rang parmi les maux nés de la civilisation industrielle » (Lévi-Strauss 2001).

Biosécurité et biodiversité : le danger comme fondement politique ?

22. Un autre aspect de ce dossier est de souligner la proximité entre politiques de surveillance des animaux et politiques de protection de la nature, la surveillance des animaux étant fréquemment utilisée dans le but de se préparer à des crises sanitaires et pour conserver la biodiversité. Dans la politique de « l'endangerment » décrite notamment par Nélia Dias et Fernando Vidal à travers un retour sur le concept de « biodiversité », l'homme est une menace pour l'environnement (Dias et Vidal 2015). Avec le concept de biosécurité, c'est l'animal et ses pathogènes qui deviennent une menace pour l'homme. Quant à la maladie, elle est indifféremment perçue comme une forme de vie nuisible, mettant en danger la santé des populations humaines ou l'équilibre des écosystèmes, ces images réactualisant à des niveaux différents celle d'une maladie à éradiquer dans le corps pour maintenir un état de santé considéré comme normal. « Biosécurité » et « biodiversité » relèvent d'un vocabulaire performatif, qui révèle qu'entre l'animal et nous, la notion de danger, voire celle de menace, est centrale. C'est précisément parce que ces concepts s'adosent tous deux à une perception de la vie comme menacée qu'ils peuvent commander les mêmes réseaux de surveillance. S. Dupé montre ainsi comment l'introduction des moustiques stériles à La Réunion pour maîtriser l'épidémie de chikungunya se fait entre souci de protection de la santé des populations humaines et souci de la biodiversité de l'île — l'insecte stérile permettant de ne pas recourir aux insecticides nocifs pour la faune et la flore. Dans le monde idéal de l'équilibre des écosystèmes, des populations ou des corps, promu par les politiques de protection de la vie au sens large, les maladies zoonotiques nous rappellent que le monde de la nature et les relations entre hommes et animaux ne correspondent peut-être pas à un état pacifique, mais plutôt à un état de luttes, rejouant étrangement le débat des philosophes contractualistes : l'état de nature, ce mythe de ce que serait l'homme

avant l'instauration de la société par le contrat social, est-il un état de guerre permanente ou un état de paix ?

Subsistance d'une dissymétrie fondamentale entre hommes et animaux

23. À la fin de l'introduction du numéro, N. Fortané et F. Keck relativisent « l'assertion selon laquelle la biosécurité en général et la surveillance en particulier constitueraient de nouvelles formes de gouvernement des risques » (p. 129). Selon eux, les nouvelles formes prises par la gestion des risques sanitaires se superposent aux formes anciennes plus qu'ils ne les remplacent. Sur ce point encore, les auteurs manquent d'un espace pour tirer des conclusions théoriques. Ce que montre la subsistance des pratiques d'abattage et de mise en quarantaine (formes anciennes de gestion des maladies), ou la modification génétique du vivant (nouvelle forme biosécuritaire), c'est que, lorsque nous sommes menacés par lui, nous n'hésitons pas à utiliser notre pouvoir sur l'animal, en le mettant à mort ou en pratiquant sur lui une forme d'eugénisme. Si le *comment* de la mise à mort est soulevé — celle-ci doit s'accompagner de rites qui correspondent aux représentations culturelles de nos relations à l'animal —, l'acte de tuer, lui, ne fait alors pas question. Il existe donc une dissymétrie indépassable entre nous et les animaux, qui tient à notre pouvoir de mort sur eux. Pour reprendre le vocabulaire de Foucault, on peut avancer que nous n'avons jamais cessé d'user du « droit de glaive » sur l'animal ; et pratiquer l'eugénisme sur les moustiques ne nous pose pas fondamentalement problème. La surveillance des animaux telle qu'elle est pratiquée actuellement, si elle brouille des frontières, n'implique donc pas une transformation radicale des relations hommes-animaux. Cette surveillance trouve au regard de la biosécurité une expression du mélange ambigu de domination et de proximité qui caractérise, selon Lévi-Strauss (2001), la relation de l'homme à l'animal depuis toujours : la tension dans les relations hommes-animaux résulte de notre perception d'une certaine proximité avec lui et dans le même temps, du fait que nous pratiquons régulièrement sa mise à mort. Le paradoxe de la surveillance — prêter attention aux populations animales, mais aussi à l'occasion les abattre — rejoue celui plus profond de la domestication des animaux. Celui-ci consiste à la fois à soigner l'animal et à le mettre à mort pour s'en nourrir, comme l'ont montré également les travaux de Noëlie Vialles sur les dilemmes de l'alimentation carnée (Vialles 1988).

Questionner les frontières entre connaissance de la vie et gouvernance

24. L'article de F. Vagneron, parce qu'il prend la grippe comme objet historique, apporte un degré de complexité supplémentaire, en défendant une approche écologique et évolutionniste des virus. En extrayant du concept de biodiversité tout point de vue éthique, il montre comment le virus de la grippe dans ses variations est lui-même une « biodiversité ». La maladie est alors une forme de vie comme une autre, la distinction entre sain et pathologique ne fait plus sens ; les notions de danger et de menace apparaissent distinctement comme un point de vue sur la

maladie et sur l'animal. Cette perspective permet à l'auteur d'affirmer qu'il y a une « histoire naturelle des maladies » (p. 150), et de les intégrer dans un système de classification du vivant. Il réussit alors le tour de force de concilier conception vitaliste et conception naturaliste de la vie. Alors que les vitalistes caractérisent le vivant comme fondamentalement continu, la tradition naturaliste propose de l'appréhender sous l'angle de la classification, depuis Aristote en passant par Darwin et ses « séquences d'évènements », qui correspondent à un temps classé et segmenté pour aboutir à une phylogénie. En franchissant la barrière des espèces, les maladies apportent une preuve du caractère continu de la vie. Mais si elles sont un niveau du vivant, on peut aussi les intégrer dans un système de classification naturaliste.

25. Lorsqu'il s'agit de questionner les frontières entre connaissance de la vie et gouvernance, deux attitudes différentes émergent des textes du numéro. D'un côté, F. Vagneron tente de rétablir, à un niveau théorique, des frontières mises à mal par les virus en intégrant les maladies dans un système de connaissance du vivant par la classification. De l'autre, N. Fortané montre qu'en mêlant science et gouvernance, les pratiques biosécuritaires sont susceptibles de développer de nouvelles formes d'ignorance. Si les conceptions et pratiques populaires d'une part, et celles scientifiques d'autre part, peuvent parfois se superposer sans dégâts dans la pratique de la surveillance et dans les pratiques curatives des maladies, en revanche les pratiques et conceptions des différents acteurs scientifiques agrégées en dispositifs de surveillance sont susceptibles de produire des zones d'ignorances, qui à leur tour rendent inefficaces le gouvernement des maladies. Imbriquer programme de santé publique et programme de recherche ne va pas de soi, et peut aller vers un rapport « perdant-perdant » où ni le biologiste ni le politique n'atteignent leurs buts. Le fait que les autorités publiques et les laboratoires virologiques aient des intérêts communs dans la mise en place de dispositifs de recherche-surveillance ne garantit pas le succès de leur association.
26. Ainsi, pour les sciences de la vie telles que la biologie et la virologie, participer à la surveillance des animaux et s'allier à des dynamiques de gouvernance via des programmes de recherche présente un risque d'égarement. Qu'en est-il de la démarche ethnographique de la revue, où le chercheur garde une posture d'extériorité par rapport aux pratiques biosécuritaires ? Dans l'un des articles, S. Ruhlmann identifie les mœurs entre humains et animaux en Mongolie et décrit les avantages et inconvénients des systèmes de surveillance existants et leur compatibilité avec une culture donnée. Il n'y a presque rien à ajouter pour transformer une telle recherche en préconisation pour une gouvernance plus efficace des zoonoses sur ce territoire : la méthode ethnographique permet la production d'un diagnostic de terrain. Sans que cela soit son but, le numéro dessine ainsi une anthropologie des zoonoses comme aide possible à la gouvernance des maladies zoonotiques.

Conclusion

27. Surveiller les maladies zoonotiques, c'est surveiller des formes de vie qui franchissent toutes les frontières établies : frontières géographiques et administratives des États, frontières culturelles, mais aussi barrière des espèces.

L'ethnographie multi-sites pratiquée par les auteurs du numéro paraît particulièrement appropriée à cet objet de recherche transfrontalier. Grâce à cette méthode, les articles du recueil caractérisent finement le modèle biosécuritaire actuel, repérant les derniers tournants pris dans la gestion du vivant et appuyant l'idée que la mutation engagée depuis la fin du XVIIIe et analysée par Foucault est toujours en cours.

28. En revanche, les auteurs ne tirent que peu de conclusions théoriques de leurs analyses de terrain, à savoir que les nouvelles formes de surveillance des animaux ont deux conséquences principales. D'une part, à travers les nouvelles relations qui se tissent entre humains et animaux via leur surveillance, les catégories traditionnelles et les représentations que l'homme a des animaux sont remises en cause. De ce point de vue, le dossier laisse surtout, à travers l'analyse subtile du gouvernement des bêtes lié aux crises sanitaires, une impression de vacillement des valeurs liées aux animaux. D'autre part, puisque la vie des populations est devenue préoccupation du pouvoir politique, l'animal entre *de fait* dans la sphère du « gouvernable », et donc du politique, via un réseau de pratiques. Mais la persistance de pratiques plus anciennes de gestion des maladies transmissibles de l'animal à l'homme montre combien une asymétrie fondamentale entre humains et animaux demeure. Elle tient au lien que nous avons avec eux, en étant proches tout en gardant le pouvoir de les mettre à mort. Le fait que l'animal soit gouvernable ne l'intègre pas dans une égalité statutaire avec l'homme.

Bibliographie

- Baratay Eric, 2012, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*. Paris, Le Seuil.
- Canguilhem Georges, 1966, *Le normal et le pathologique*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Charbonnier Pierre, 2011, « La grippe, une catastrophe mondiale ? », *La Vie des idées*, 22 avril [en ligne], <http://www.laviedesidees.fr/La-grippe-une-catastrophe-mondiale.html> (consulté le 25.03.2017).
- Comte Auguste, 1969 [1851-1854], *Système de politique positive ou Traité de sociologie*. Paris, Anthropos.
- Darwin Charles, 2000 [1871], *La filiation de l'homme et la sélection liée au sexe*. Paris, Syllepse.
- Descola Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.
- Dias Nelia et Vidal Fernando (éds.), 2016, *Endangerment, Biodiversity and Culture*. New York, Routledge.
- Donaldson Sue et Kymlicka Will, 2011, *Zoopolis, A Political Theory of Animal Rights*. New York, Oxford University Press.
- Ferret Carole, 2016, « Outils vivants ? De la manipulation des animaux », in *Des êtres vivants et des artefacts*, Paris, Les actes du musée du Quai Branly Jacques Chirac [en ligne], <http://actesbranly.revues.org/658> (consulté le 25.03.2017).
- Foucault Michel, 1997, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1976*. Paris, Gallimard-Seuil.

- Foucault Michel, 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*. Paris, Gallimard-Seuil.
- Keck Frédéric, 2010, *Un monde grippé*. Paris, Flammarion.
- Kohler Florent, 2012, « Sociabilités animales », *Études rurales*, n° 189, p.11-31.
- Lakoff Andrew et Collier Stephen (éd.), 2008, *Biosecurity Interventions. Global Health and Security in Question*. New York, Columbia University Press.
- Latour Bruno, 1993, *Petites leçons de sociologie des sciences*. Paris, La Découverte.
- Lévi-Strauss Claude, 2001, « La leçon de sagesse des vaches folles », *Études rurales*, n° 157-158, p. 9-14.
- Macherey Pierre, 2009, *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*. Paris, La Fabrique.
- Memmi Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*. Paris, La Découverte.
- Singer Peter, 1975, *Animal Liberation: A New Ethics for our Treatment of Animals*. New York, New York Review/Random House.
- Smart Alan, 2014, « Critical perspectives on multispecies ethnography », *Critique of Anthropology*, n° 34, p. 3-7.
- Vialles Noëlie, 1988, « La viande ou la bête », *Terrain*, n° 10, p. 86-96.

Notice biographique

Mathilde Gally-Keller est titulaire d'une Maîtrise de philosophie des sciences consacrée à la question de la relation entre normes et immanence chez Georges Canguilhem et Hans Kelsen (sous la direction du Professeur Denis Forest). Également diplômée de l'École nationale des arts et techniques du théâtre, elle travaille depuis une dizaine d'années dans le domaine culturel (Opéras et Musées). Depuis 2014, elle étudie au Muséum national d'histoire naturelle au sein du Master de muséologie des sciences. Ses recherches portent sur les liens entre représentations scientifiques et sociales de la nature et pouvoir sur la vie, à travers les pratiques de mise en collection et de mise en scène des spécimens zoologiques dans les zoos et les muséums. Elles visent à retracer l'évolution des valeurs scientifiques et culturelles attachées aux collections vivantes. Au sein du laboratoire PALOC (UMR208, MNHN/IRD), elle a assisté Mélanie Roustan dans ses recherches sur le Parc zoologique de Paris du point de vue des visiteurs.

Lectures Anthropologiques est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution — CC BY-SA 4.0.